

# PROGRAMME DE LA FORMATION MAC APS

## **INTITULÉ DE LA FORMATION : MAC/APS (Maintien et actualisation des compétences)**

L'objectif de cette formation est d'amener le stagiaire à maintenir et actualiser ses compétences et ses connaissances

### **OBJECTIFS**

- Maîtriser le cadre légal et réglementaire pour justifier de ses actes réalisés de manière proportionnés, sécuritaires et conformes.
- Tenir son poste dans les limites de sa fonction et assumer sa responsabilité civile et pénale, afin de conserver son autorisation d'exercer.
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées dont CNIL pour justifier son action
- Agir en toute circonstance dans la prévention des débordements et la gestion des conflits.
- Porter assistance
- Accueillir et contrôler les personnes ou les matériels pour garantir la sécurité des lieux.
- Tenir le poste de sécurité en réalisant les tâches courantes avec les outils et moyens appropriés pour garantir la conformité réglementaire.
- Appréhender une personne en toute circonstance usuelle en respectant les lois et règlements, les consignes.
- Appliquer les dispositions réglementaires pour éviter tout accident.
- Exercer ses missions de contrôle d'accès, de filtrage et d'inspection.
- Évaluer la dangerosité de la situation et faire face aux risques
- Pratiquer le secourisme tactique.

### **PUBLIC**

Agent de sécurité disposant d'une carte professionnelle en cours de validité ou d'un numéro d'autorisation préalable délivré par le CNAPS. 12 personnes maximum.

### **PRÉ REQUIS**

- Posséder une autorisation préalable ou provisoire ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité, délivrée par le CNAPS.
- CNI ou titre de séjour en cours de validité.
- Les candidats titulaires du certificat de SST en cours de validité peuvent être dispensés du module « gestes élémentaires de premiers secours ».
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (les factures des téléphones fixes et mobiles ne sont pas acceptées par le CNAPS).

### **CONTENU**

**\*Module gestes élémentaires de premiers secours** :7 heures

- être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail.
- être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

**\* Module Cadre juridique d'intervention de l'agent privé de sécurité** : 4 heures.

Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent privé de sécurité et à la déontologie professionnelle.

**\* Module Compétences opérationnelles générales** : 7 heures.

- Gérer les conflits
- Maîtriser les mesures d'inspection - filtrage

**\* Module Compétences opérationnelles spécifiques** : 13 heures.

**Prévention des risques terroristes.**

- définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes.
- connaître les niveaux de risque associés au terrorisme.
- connaître les différents matériels des terroristes.
- savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes
- détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes
- savoir entretenir sa culture de la sécurité
- réagir face à une attaque
- se protéger soi-même
- protéger les autres
- alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention
- faciliter l'intervention des forces de l'ordre
- sécuriser une zone
- identifier le risque de blessures en rapport avec le danger
- notions de secourisme "tactique"
- alerter les secours.

**\* Module sur les principes de la République** : 03 heures.

[L'Arrêté du 5 janvier 2023](#) modifie les dispositions relatives à la formation professionnelle des agents exerçant une activité privée de sécurité.

Les formations des acteurs de la sécurité privée devront intégrer un nouveau module sur les principes de la République, pour **toutes les sessions dispensées à partir du 02 mai 2023**.

**Ce module de 3 heures**, aura pour objectifs l'acquisition des connaissances suivantes :

- les principes de la République notamment la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la non-discrimination, la liberté de conscience, la prévention de la violence et le respect de la dignité de la personne humaine ;
- les symboles de la République (devise, emblème national, hymne national) et le respect qui leur est dû
- l'Etat de droit et le respect de l'ordre public.

## **ACTION DE FORMATION**

DURÉE HORS SST : 27 heures.

DURÉE SST INCLUS : 34 heures.

LIEUX : 5 RUE HALLE PUGET 13001-Marseille.

HORAIRE DE LA FORMATION : 8h00-12h00/13h00-18h00 (MAC APS en 3 jours)

DÉLAI D'ACCÈS : jusqu'à la veille de la formation.

DATE DE SESSION : Nous contacter sinon consulter le site web :

[www.formatecprosecurite.fr](http://www.formatecprosecurite.fr)

## **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

Responsable pédagogique : M. BOUCHAIB El-Houssine.

L'encadrement des stagiaires est assuré par la direction FORMATEC PRO SECURITE et/ou par le formateur.

Une feuille d'émargement individuelle est conjointement signée par le formateur et le stagiaire, à l'issue de chaque demi-journée de formation.

Intervenants : Formateurs professionnels de la sécurité validés par les différentes autorités : **La CPNEFP /FCS (Partenaire).**

La formation SST est dispensée par un formateur SST rattaché à l'organisme de formation habilité par l'INRS.

## **APPROCHE PÉDAGOGIQUE :**

Exposés interactifs, démonstration par le formateur, études de cas.

Formation alternant théorie et pratique

Remise d'un livret reprenant le contenu de la formation à chaque apprenant. Supports pédagogiques, film vidéo, caméscope, études de cas concrets, exposés théoriques, jeux de rôles.

## **MODALITES D'ÉVALUATION**

CONDITIONS D'ÉVALUATION EN COURS DE FORMATION

Questions orales et écrites (QCU...)

Mises en situation professionnelle grille d'évaluation pratique

SST : évaluation théorique et pratique selon la grille de certification des compétences du SST de l'INRS

ORGANISME DE DÉLIVRANCE Carte SST : INRS/EFICAS

Questionnaire d'appréciation.

A l'issue de la formation : Remise d'une attestation du suivi du stage de maintien et D'actualisation des compétences (modèle publié par le CNAPS) à joindre lors de la demande de renouvellement de la carte professionnelle.

## **TARIF**

Contactez le secrétariat de l'organisme

## **ACCESSIBILITÉ**

Notre organisme FORMATEC PRO SECURITE est engagé dans une démarche d'accueil et d'accompagnement en formation des personnes en situation de handicap contacter notre Référent handicap au tel : 06 63 47 96 86 ou par mail en nous écrivant à :

[contact@formatecprosecurite.fr](mailto:contact@formatecprosecurite.fr)

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap :

Les locaux : accessibilité des locaux conformément à la réglementation décret N°2006-555 du 17 mai 2006.

La formation : accompagnement tout au long de la formation, compensations en fonction des situations de handicap. Ex : ergonomie de poste, matériel adapté ... Adaptation des supports de formation, aménagements des examens ...

Pour suivre cette formation le candidat doit être en capacité de :

- Suivre des cours théoriques de plusieurs heures ;
- Se déplacer dans les niveaux d'un bâtiment sans ascenseurs ;
- Effectuer des efforts physiques équivalents à une course de 400 m environ
- Effectuer les gestes de premiers secours à personnes ;
- Évacuer d'urgence une victime potentielle ;

## **CONTACT**

Du lundi au vendredi contacter le centre de formation de 08h à 17h.

Secrétariat pour toutes questions d'assistance, ou organisationnelles.

Responsable pédagogique pour toute question de conseil ou

D'accompagnement : M. BOUCHAIB EL HOUSSINE.

Responsable administrative : BEN SMIDA Hajer.

Courriel : [contact@formatecprosecurite.fr](mailto:contact@formatecprosecurite.fr)

TÉL : 04 91 91 63 47 / 06 63 47 96 86